



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 1567

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les difficultés rencontrées par les petites entreprises pour la mise en application des trente-cinq heures de travail, et en particulier pour les métiers de bouche dont les conditions de travail et les horaires sont bien spécifiques, notamment les boulangers, pâtisseries, chocolatiers... Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour faciliter l'exercice de ces professions tout en maintenant la qualité de leurs produits.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultés rencontrées par les petites entreprises pour appliquer la réduction du temps de travail, notamment dans le secteur des métiers de bouche. Parmi les axes prioritaires visant à créer un environnement plus favorable pour les entreprises, figurent l'allègement des contraintes liées au régime légal des 35 heures et la baisse des charges. Un projet de loi est actuellement à l'étude, en concertation avec les partenaires sociaux, et devrait aboutir dans le courant du quatrième trimestre 2002. Le Gouvernement souhaite encourager la négociation d'accords collectifs dans les branches professionnelles, notamment pour que les conditions d'activité propres à chacune puissent effectivement être prises en compte. Par ailleurs, le dispositif du contrat jeune en entreprise, qui vient d'être mis en place, vise à favoriser le recrutement durable, dans le secteur marchand, de jeunes de seize à vingt-deux ans peu ou pas qualifiés. Il devrait ainsi permettre de réduire les tensions sur le marché de l'emploi. Toutefois, il est important que les partenaires sociaux au niveau des branches s'engagent dans une démarche de formation des jeunes nouvellement recrutés, en négociant notamment une reconnaissance des acquis de l'expérience. Il appartient également aux employeurs et aux partenaires sociaux d'améliorer la qualité des emplois proposés et d'engager une politique de revalorisation des métiers dans ce secteur afin qu'ils redeviennent attractifs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1567

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2844

Réponse publiée le : 23 septembre 2002, page 3260